Image not found or type unknown

Droit de succession et heritage

Par **Guytou**, le **16/04/2011** à **16:07**

Bonjour - Notre cousin (' T...')est décédé depuis quelques jours, il n'était pas marié, n'avait pas d'enfant et ses parents ' T... + R....' sont décédés
Sa plus proche famille sont : un oncle ('T...')frère du père du défunt (DCD depuis fort longtemps) et son épouse (' X....') non décédée)
Puis les enfants issus du couple (' T... + X...') au nombre de trois.
Puis un cousin à l'étranger DCD depuis plusieurs mois neveu du couple 'T.....+ R....' pouvant avoir des enfants
Quels sont les héritiers et quelles sont les parts qui sont attribuées

Par **youris**, le **16/04/2011** à **18:55**

bjr,
en l'absence de dispositions particulières (testament) c'est son parent le plus proche qui hérite et exclue les autres parents.

Ordre des héritiers

Les héritiers succèdent selon l'ordre suivant :

1- les enfants et leurs descendants,

2- les père et mère, les frères et sœurs et les descendants de ces derniers,

3- les ascendants autres que les père et mère,

4- les collatéraux autres que les frères et sœurs et les descendants de ces derniers.

Chacune de ces 4 catégories constitue un ordre d'héritiers qui exclut les suivants : ce sont les héritiers les plus proches en degré de parenté qui héritent et qui excluent les autres.

Les enfants ou leurs descendants succèdent à leurs père et mère ou autres ascendants.

cdt

Par **Guytou**, le **21/04/2011** à **04:23**

Guytou - Je pense avoir saisi, mais que cela est compliqué.
Les trois enfants du couple de (T dcd + X non décédée)sont héritiers comme descendants collatéraux.

Par contre est-ce que la mère (X) entre dans la succession sachant que son époux (T) frère du père du défunt du couple (T + R) tous dcd depuis plusieurs années.

Est-ce que les deux enfants du neveu (DCD) du couple
(T + R) dans la lignée de (R) sont des héritiers.
Merci de votre aide.

Par **Domil**, le **21/04/2011** à **12:13**

Je vais essayer de dire la même chose que Youris, avec d'autres mots, ça peut aider à comprendr

T n'a aucun héritier réservataire (pas d'enfant, pas de conjoint).
T n'a aucun parent vivant
T n'a ni frère ni soeur

Pour aller plus loin, il faut des précisions supplémentaires
Les parents du défunt (T et R) ont eu combien d'enfants, sont-ils tous communs ?

Par **Guytou**, le **22/04/2011** à **05:13**

Guytou . BJR Comme je le disais précédemment T + R tous deux DCD n'ont eu qu'un fils unique le défunt.
La seule famille proche est l' oncle et la tante
(frère et belle soeur du père du défunt)
Ce couple T + X ont eu trois enfants. L'oncle est décédé et la tante est vivante.
Ce n'est pas simple. Merci

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés